

Accord euro-méditerranéen d'association CE /Maroc: adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne. Protocole

2007/0137(AVC) - 10/10/2007 - Document de base législatif

La présente proposition de décision constitue l'acte juridique par lequel les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part, entendent conclure un protocole à l'accord d'association euro-méditerranéen établissant une association UE-Maroc, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la Bulgarie et de la Roumanie.

La décision nécessitera l'avis conforme du Parlement européen.

Le texte du protocole est joint à la proposition de décision et figure au doc. Conseil 13102/07.